

Enfin une bonne nouvelle pour la santé naturelle !

Cher(e) ami(e) de la Santé,

Décidément, 2017 est une **année noire** pour la santé naturelle :

- Un remède naturel efficace contre l'arthrose, la visco-supplémentation, a été brutalement déremboursé par le gouvernement français en mars dernier, laissant des millions de malades sur le carreau ;
- Le Parlement français a voté l'obligation de 11 vaccins obligatoires pour les nourrissons, dont celui l'hépatite B : cela représente 31 doses de vaccins, dont 25 contiennent de l'aluminium, avec de vrais dangers potentiels pour le cerveau de nos bébés ;
- Le glyphosate, ce pesticide cancérigène produit par le géant chimique Monsanto, a été autorisé pour 5 ans par l'Union européenne, malgré les efforts courageux du ministre Nicolas Hulot pour l'interdire.

A chaque fois, des citoyens responsables comme vous se sont levés en masse pour dire NON à ces mesures dangereuses. Cela n'a pas suffi, hélas. Mais ne croyez pas que votre action est inutile, **bien au contraire**. En profondeur, grâce à votre mobilisation, nous sommes en train de gagner, lentement mais sûrement :

- La consommation de produits bio, locaux et de saison n'a jamais été aussi élevée en France et en Europe, avec une croissance à deux chiffres ;
- Les grands médias commencent à vanter les effets des remèdes naturels que nous recommandons depuis 30 ans, comme la propolis, les probiotiques ou la vitamine D ;
- Dans un sondage récent, 1 médecin sur 3 avoue « ne pas être serein » lorsqu'il prescrit des médicaments - la preuve qu'ils commencent à tirer les leçons des scandales Mediator, Depakine, Diane 35, etc.

De nombreux tabous médicaux sont en train de voler en éclat. Il y a quelques jours, une grande étude scientifique parue dans la revue *Cancer Research* démontrait que la pilule contraceptive augmente le risque de cancer du sein de 50 % ! ([source ici](#))

C'est exactement ce que des précurseurs comme le Professeur Henri Joyeux disent depuis des années ! Jusqu'à récemment, nos autorités leur riaient au nez.

Aujourd'hui, elles ne rigolent plus du tout.

Car chaque jour qui passe, une nouvelle étude scientifique vient confirmer les intuitions des grands précurseurs, comme le Dr Kousmine ou le Dr Seignalet.

Et tout récemment, une excellente nouvelle est venue... de notre Justice !

L'Etat enfin condamné pour sa propagande anti santé naturelle !

Le 7 décembre dernier, la Cour d'appel de Paris a condamné l'Etat français pour avoir gravement diffamé une pratique de santé globale et naturelle. L'organe qui a été condamné, c'est la Miviludes, la « Mission étatique contre les sectes ».

En *apparence*, la Miviludes poursuit un noble combat : éviter que des personnes vulnérables ne tombent dans les mains de dangereux escrocs ou charlatans. Mais en *réalité*, la Miviludes agit comme s'il était le bras armé de l'industrie pharmaceutique pour réduire au silence les médecines naturelles, complémentaires et alternatives.

Je sais que c'est difficile à croire.

Mais jugez en par vous-même :

En 2012, la Miviludes a publié un « guide » sur la *Santé et les dérives sectaires* ([en ligne ici](#))

Eh bien figurez-vous que ce guide qualifiait de « méthodes à risque de dérive sectaires » des pratiques médicales aussi sérieuses et reconnues que :

- **L'EMDR**, une technique psychologique validée scientifiquement par l'INSERM et recommandée par des grands médecins comme le regretté David Servan Schreiber ;
- La **gemmothérapie**, un remède traditionnel issu des « plantes médicinales » ;
- La **sophrologie**, une simple méthode de relaxation ;
- Et même la médecine **ayurvédique**, pratiquée en Inde depuis des millénaires et reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé pour ses bienfaits !

Heureusement, la Justice française vient de lancer un avertissement sans frais à la Miviludes.

La fasciathérapie, une méthode globale réhabilitée par la Justice!

Dans son guide, la Miviludes accusait aussi la « fasciathérapie » de dérive sectaire. La fasciathérapie est une méthode de soin manuelle, un peu comme l'ostéopathie.

Elle est pratiquée avec sérieux par des masseurs-kinésithérapeutes, qui font énormément de bien à leurs patients.

La Mivilude en donne la définition suivante :

« C'est une thérapie manuelle centrée sur le patient. Elle prétend le traiter dans toute sa globalité et le rend acteur de sa santé. Elle sollicite les forces d'auto régulation somatique et psychique. Les instruments pratiques sont : le toucher manuel, l'accordage somato-psychique et la rééducation sensorielle »

Pour la Miviludes, cela suffit à dire que cette pratique est à risque de dérive sectaire !

Pour eux, toute méthode « globale », « centrée sur le patient », qui le rend « acteur de sa santé » est donc suspect !

Ils préfèrent que les patients soient des « petits enfants », qui se prosternent devant « l'industrie pharmaco-chimique » et fuient les médecines douces !

Heureusement, la Justice a condamné la Miviludes pour avoir dit du mal de la fasciathérapie.

La Justice l'a aussi condamnée à payer une indemnisation à l'association *FasciaFrance* (anciennement Association Nationale des Kinésithérapeutes Fasciathérapeutes).

C'est la preuve qu'il ne faut jamais se laisser faire – les kinésithérapeutes ont eu raison de saisir la Justice !

Et c'est la preuve que nous sommes sur la bonne voie.

Je suis sûr qu'on aura d'autres bonnes nouvelles en 2018.

Mais pour ça, il faut rester vigilant... et mobilisé !

Avec tout mon dévouement,

Guillaume Chopin
Secrétaire de l'Association Santé Naturelle